

DECISION N°...../SPE/DG/DAF/DAGRH/SM/94DAF10

Portant attribution du marché relatif à la l'appel d'offres international ouvert n°01/AOIO/SPE/CIPM/2024 du 26 février 2024 pour la fourniture des plaques offset thermiques en deux lots à la SOPECAM.
LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE DE PRESSE ET D'EDITIONS DU CAMEROUN.
VU la constitution ;
VU la loi N°2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;
VU le décret n° 2002/160 du 23 juin 2002 portant nomination du Directeur Général de la Société de Presse et d'Editions du Cameroun (SOPECAM) ;
VU le décret N°77/250 du 18/07/1977 portant création et organisation de la Société de Presse et d'Edition du Cameroun (SOPECAM) ;
VU le décret n°2016/216 du 28 avril 2016 portant transformation de la SOPECAM en une société à capital Public ;
VU le décret n° 2002/160 du 23 juin 2002 portant nomination du Directeur Général de la Société de Presse et d'Editions du Cameroun (SOPECAM) ;
VU la résolution N°011/SPE/CA du 22 juin 2007, autorisant la Direction Générale à Effectuer des déblocages directs des fonds pour certaines dépenses courantes de fonctionnement ;
VU la Loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
VU le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 portant règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
VU La résolution n° 019/18/SPE/CA du 09 novembre 2018 portant désignation du Président, des membres et du Secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés de la SOPECAM ;
VU la loi n° 2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;
VU la circulaire N°00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2024 ;
VU la circulaire n°000006/LC/MINMAP/CAB du 30 décembre 2022 précisant les modalités d'élaboration et d'exécution des budgets de fonctionnement des commissions de passation et de contrôle des marchés ;
VU l'appel d'offres international ouvert n°01/AOIO/SPE/CIPM/2024 du 26 février 2024 pour la fourniture des plaques offset thermiques en deux lots à la SOPECAM ;
VU les résolutions de la Commission Interne de Passation des Marchés en date du 28 décembre 2024 ;
VU la lettre n°13/SPE/PCIPM du 01.04.2024 relative à la proposition d'attribution de l'appel d'offres international ouvert n°01/AOIO/SPE/CIPM/2024 du 26 février 2024 pour la fourniture des plaques offset thermiques en deux lots à la SOPECAM.
Considérant les nécessités de service.

DECIDE

Article 1^{er} : la société FINE GRAPHICS SUPPLIES LTD, BP : 15149 Douala ; Tel : 680 800 685; EMAIL: finegraphicssupplies@gmail.com N°RC : DLN/2019/B/1674 ; N° Contribuable : M09191426912 D est déclarée attributaire des lettres-commandes relatives à l'appel d'offres international ouvert n°01/AOIO/SPE/CIPM/2024 du 26 février 2024 pour la fourniture des plaques offset thermiques en deux lots à la SOPECAM ainsi qu'il suit :

Objet de la lettre-commande	Montant	Délai de livraison
Fourniture des plaques offset thermiques à la SOPECAM (lot 1)	Trente-quatre millions huit cent quatre-vingt mille sis vingt vingt-cinq francs CFA TTC (34 880 625)	Soixante (60) jours
Fourniture des plaques offset thermiques à la SOPECAM (lot 2)	Trente-quatre millions huit cent quatre-vingt mille sis vingt vingt-cinq francs CFA TTC (34 880 625)	Soixante (60) jours

Article 2 : La dépense y afférente sera imputée au budget d'exploitation de la SOPECAM exercices 2024, rubrique 60 Ligne 602-G (Achat des produits photo pour art graphic).

Article 3 : le Directeur Général de la société FINE GRAPHICS SUPPLIES LTD, est invité à se présenter à la Direction de l'Administration et des Finances de la SOPECAM dès notification de la présente décision pour établissement des lettres-commande correspondantes.

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera

AMPLIATIONS

- ❖ ARMP
- ❖ PCA
- ❖ CIPM/SPE
- ❖ Intéressée
- ❖ Dossier
- ❖ Chrono/

02 AVR 2024
Yaoundé, le _____

Le Directeur Général

